




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-890**

**Séance publique du**

**24 novembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1204859-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT  
DU SECTEUR CULTURELLE - ADOPTION DE CONVENTION ET AVENANT**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
RELEVANT DU SECTEUR CULTURELLE - ADOPTION DE CONVENTION ET AVENANT-  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En cette fin d'exercice 2021, la Ville octroie les dernières subventions aux associations proposant diverses manifestations artistiques s'exprimant sur des thématiques diverses.

Ainsi, l'association « **HEXALAB** » propose un projet de parcours artistique (mapping vidéo) en son et lumière sur quatre lieux emblématiques de la Ville, intitulé REVELATIONS 2021.

Cette technique permet de projeter des images très puissantes sur des volumes ou des façades en jouant sur leur relief. Ces projections jouent sur l'illusion d'optique, elles augmentent et subliment l'architecture qu'elles éclairent.

Cette proposition vient en remplacement du Carnaval d'Aix qui n'a pu avoir lieu en 2021 en raison des contraintes sanitaires ; elle est soutenue par les services de l'État au titre du FNADT pour accompagner les initiatives permettant la relance et la dynamique artistique et culturelle au sein des territoires.

La manifestation se déroulera sur une période de 3 semaines, du 4 au 26 décembre 2021, avec des projections prévues de 18h30 à 21h afin d'animer la Ville durant les fêtes de fin d'année.

Les lieux répertoriés sont : l'Église de la Madeleine, offrant des espaces de créations idéales pour une projection en vidéo mapping ; la Halle aux Grains, l'Église Saint Jean de Malte dont la façade entièrement restaurée en 2018 permettra une prise de la lumière des projections

vidéos optimales, les Allées Provençales, idéalement situées, en parfaite résonance architecturale avec le centre historique de la Ville.

Le montant de ce projet proposé par l'association s'élève à 107 000 €.

D'autre part, il est proposé d'attribuer également plusieurs autres subventions exceptionnelles, notamment pour l'association « **Seconde Nature** » qui propose une programmation de la Biennale Internationale des Arts du Cirque intitulée « Spectacle de Yoann Bourgeois et de Fheel Concept ».

Articulées autour de trois spectacles, « Fugue VR » de Yoann BOURGEOIS, « HOLD ON » et « The Ordinary Circus Girl » de la Cie Fheel Concept, ces performances invitent le public à partager une expérience sensorielle grâce à l'utilisation de la réalité augmentée.

Le montant de ce projet s'élève à 15 000 €.

Sur la thématique du cinéma, l'association « **Les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence** » propose une toute nouvelle configuration de la 39<sup>ème</sup> édition de son « Festival Tous Courts » qui se déroulera du 30 novembre au 4 décembre 2021, à la Cité du Livre, à l'Institut de l'Image et à l'amphithéâtre de la Verrière.

Des séances de cinéma sont prévues en journée et en soirée à destination des jeunes et du grand public, elles seront ponctuées de master class, et de rendez-vous professionnels comme le marché du Film Court et les Ateliers Jeunes.

La participation complémentaire à ce projet s'élève à 5 000 €.

« **L'Association du Centre Scolaire de la Prison d'Aix-Luynes** » propose la mise en œuvre d'ateliers de pratique théâtrale à destination de jeunes majeurs dans les locaux de la prison, ayant pour objectif la création d'un spectacle, puis d'une tournée dans différents théâtres, écoles, collèges et lycées. Ces ateliers de création porteront sur la thématique du voyage à travers les textes d'Homère et les récits d'Ulysse mais aussi à travers les mots et les histoires de ces jeunes momentanément « empêchés ».

La participation à ce projet s'élève à 7 000 €.

La « **Compagnie Rose des Vents** » mélange les arts circassiens et la danse contemporaine avec la création de son spectacle « Lisières », un duo entre un artiste de cirque et un danseur marseillais venant du hip hop. La complicité de ces deux artistes s'exprime sur scène par une danse sensible et engagée aux rythmes et aux sonorités des cordes d'une contrebasse et d'un violon.

Le montant de ce projet s'élève à 5 000 €.

Pour l'association « **MISTIGRI** », le jeu est un voyage à plusieurs, une pratique culturelle créatrice de lien social qui favorise la mixité, la curiosité, la créativité et rassemble les générations.

Cette association a pour but d'organiser des rencontres avec le public autour de la pratique du jeu d'hier et d'aujourd'hui. Lors de ces rendez-vous « les ludothèques éphémères », « les

Instantan Ludiques », « festival des Jeux & Arts Ludiques", un public de curieux, de passionnés et les acteurs du secteur, éditeurs, illustrateurs, auteurs se rencontrent afin de perpétuer cette culture.

Le montant de ce projet s'élève à 4 000 € en fonctionnement.

Il a été également décidé d'intégrer l'association « **Arts Vivants** » destinée à promouvoir les arts visuels et vivants au travers d'expositions, de performances et de rencontres à Aix-en-Provence.

Cette association se donne pour mission d'élargir et densifier les propositions d'art contemporain en expositions et performances tout au long de l'année avec un temps fort en été pour accompagner au mieux la saison touristique, en s'associant avec des partenaires (Galerie Parallax, Galerie Renan) ou en investissant des lieux (Chapelle de la Visitation, Château de la Galinière, la Ferme de Beaurecueil)...

Le montant de ce projet s'élève à 4 000 € en fonctionnement.

C'est en raison de ces éléments que je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2021, des subventions de fonctionnement et exceptionnelle aux associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Enfin, en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des conventions d'objectifs et/ou avenants liant la Ville et certaines associations culturelles dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000 €.

Les conventions et avenants annexés au présent document déclinent les modalités spécifiques de versements de ces subventions.

Ces propositions ont été présentées et validées en octobre 2021.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions exceptionnelles pour un montant de **139 000 €** sur l'exercice 2021 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6748-923 / 2467 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant de **8000 €** sur l'exercice 2021 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations figurant dans le tableau joint au présent document ;

- **ADOPTER** les conventions et avenants établis individuellement entre la Ville et les associations concernées ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

DL.2021-890 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
RELEVANT DU SECTEUR CULTURELLE - ADOPTION DE CONVENTION ET AVENANT-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

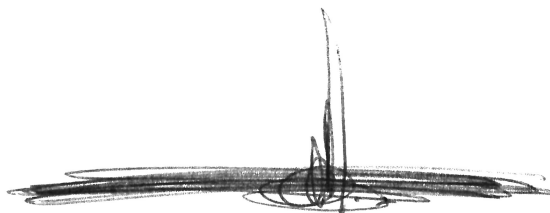
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00